

**Commune de MÉRY-ÈS-BOIS**

# **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS)**

## **Eau potable et assainissement**

**Exercice : 2016**

### ***CADRE DE RAPPORT***

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice**  
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

**Date du rapport : octobre 2017**

# Sommaire

## CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE DE L'EAU

- État des lieux, descriptif sommaire
- Organisation administrative du service
- Estimation de la population desservie
- Conditions d'exploitation du service
- Prestations assurées dans le cadre du service
- Conventions de vente ou d'achat d'eau
- Ressources en eau
- Nombre d'abonnements
- Volumes mis en distribution et vendus
- Longueur du réseau

## TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'EAU

- Fixation des tarifs en vigueur
- Frais d'accès au service
- Prix de l'eau potable
- Redevances
- Évolution des composantes du tarif depuis les 5 dernières années
- Recettes d'exploitation

## INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU

- Qualité de l'eau
  - Qualité de l'eau distribuée
- Performance du réseau
  - Rendement du réseau de distribution
  - Indice linéaire des volumes non comptés
  - Indice linéaire de pertes en réseau

## TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET REFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

- Rappel sur la réalisation des travaux
- Rappel sur le financement des investissements du service
- État de la dette

## TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- Fixation des tarifs en vigueur
- Recettes d'exploitation

## CONCLUSION

Rapport annuel sur le prix, la qualité de l'eau et de l'assainissement  
Année 2016  
Service public de l'eau et de l'assainissement de Méry-ès-Bois

**CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC :**

- **État des lieux, descriptif sommaire**

Le réseau commence par une station de pompage situé au lieu-dit « Le Barangeon », puis un réseau mixte (refoulement et distribution) transporte l'eau au château d'eau situé au lieu-dit « Charpeigne ». Delà un réseau gravitaire alimente l'ensemble de la commune. Depuis la station de pompage, un 2<sup>ème</sup> réseau mixte alimente le secteur en direction de Bellevue.

- **Organisation administrative du service**

Le service est assuré en régie par la commune.

- **Estimation de la population desservie**

Le service dessert la totalité des habitants de la commune : 597 (nombre officiel des habitants du Week-end)

- **Conditions d'exploitation du service**

L'exploitation du service est assurée par les agents du service technique de la commune.

- **Prestations assurées dans le cadre du service**

La gestion proprement dite du service (application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs ...), les travaux d'entretien (branchements, canalisations, postes de relèvement), sont assurés par l'agent de maîtrise des services techniques et son personnel.

La gestion des abonnés (accueil des usagers, facturation, traitement des doléances...), est assurée par le secrétariat de mairie

Les travaux ou opérations de renouvellement (ex: matériels tournants, pompes, turbines...), les travaux sur des opérations nouvelles (extension de réseaux, ...) sont confiés à des entreprises extérieures sous le contrôle de la commission travaux et de la commission eau et assainissement du conseil municipal.

- **Conventions de vente ou d'achat d'eau**

➤ **1 contrat d'achat d'eau** à la SAUR pour ce qui est livré à la station du Barangeon

Prix d'achat	2015		2016		Variation 2016/2015
	En € HT/m <sup>3</sup>	TTC TVA 5,5%	En € HT/m <sup>3</sup>	TTC TVA 5,5%	
Part syndicale	0,0900		0,0900		<b>+2,02%</b>
Part SAUR	0,4875		0,5001		
Part bassin Loire-Bretagne	0,0450		0,0450		
<b>Total</b>	<b>0,6225</b>	<b>0,657</b>	<b>0,6351</b>	<b>0,670</b>	

➤ **1 contrat de vente d'eau** à Allogny pour le secteur de Mitterrand

La facturation est faite au distributeur : Véolia Compagnie Générale des Eaux, au même tarif que tous les clients de la commune de Méry-ès-Bois, à l'exception de la redevance de pollution domestique.

- **Ressources en eau**

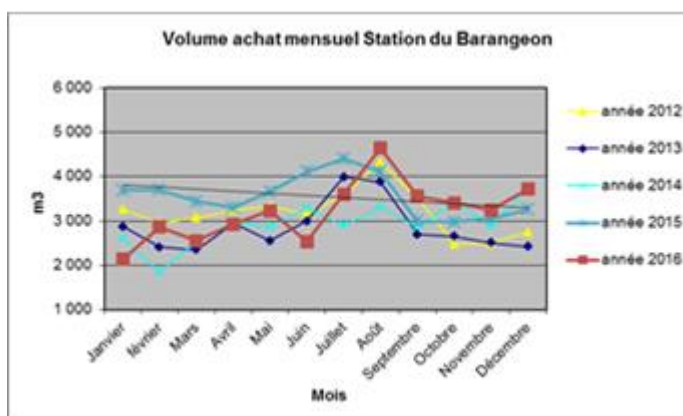
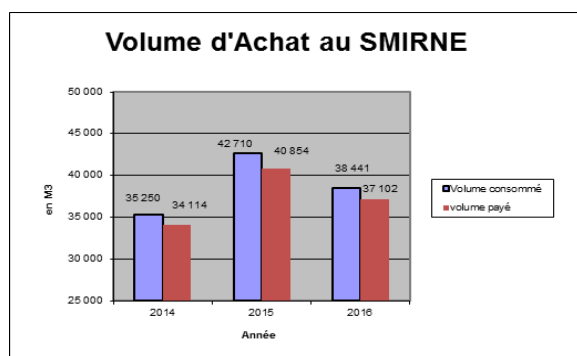
La commune n'a aucune ressource propre.

Le volume d'eau acheté au SMIRNE (SAUR) est comptabilisé par période de 6 mois.

2015			2016			Variation 2016/2015
1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	total année	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	total année	
<b>21 087</b>	<b>20 394</b>	<b>41 481</b>	<b>16 708</b>	<b>21 390</b>	<b>38 098</b>	<b>- 8,16%</b>

En ce qui concerne le volume d'eau acheté au SMIRNE (SAUR), un relevé mensuel du comptage est réalisé par l'agent de maîtrise des services techniques et le vendeur réalise des relevés intermédiaires. Ci-dessous un tableau comparatif des volumes mensuels achetés au SMIRNE (SAUR).

Relevés service technique	2015		2016	
	Index	Volume	Index	Volume
Fin décembre n - 1	4 949		47 659	
Janvier	8 637	3 688	49 800	2 141
février	12 336	3 699	52 667	2 867
Mars	15 777	3 441	55 224	2 557
Avril	19 076	3 299	58 153	2 929
Mai	22 735	3 659	61 385	3 232
Juin	26 842	4 107	63 922	2 537
Juillet	31 244	4 402	67 526	3 604
Août	35 355	4 111	72 164	4 638
Septembre	38 350	2 995	75 724	3 560
Octobre	41 336	2 986	79 134	3 410
Novembre	44 398	3 062	82 385	3 251
Décembre	47 659	3 261	86 100	3 715
Total par année		<b>42 710</b>		<b>38 441</b>



- **Nombre d'abonnements**

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de factures émises	452	445	442	436	413

À compter de 2016, il s'agit du nombre d'abonnements

- **Volumes mis en distribution et vendus**

- 1. le volume produit, c'est à dire le volume produit (soutiré) à partir de la propre ressource de la collectivité
- 2. le volume importé à partir d'une autre collectivité, d'autres collectivités
- 3. le volume exporté vers une ou d'autres collectivités
- 4. le volume mis en distribution. Ce volume est égal au volume produit + le volume importé – le volume exporté
- 5. le volume comptabilisé est le volume consommé issu du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes à incendies avec compteurs etc.). Ce volume doit faire l'objet d'un prorata temporis pour le ramener à une période de 12 mois.
- 6. le volume non comptabilisé (volume sans comptage), ce volume sera estimé (exemples: purges du réseau, volume d'eau prélevé à partir des bornes d'incendies non munies de compteurs
- 7. le volume de service sera lui aussi estimé. Il s'agit des besoins propres au service (exemple : eau de rinçage pour le nettoyage des filtres dans le cas d'une déferrisation ou d'une démanganisation, eau utilisée pour le nettoyage des installations exemple de l'eau utilisée pour le nettoyage des sols d'une station de pompage ou de traitement)

Volumes mis en distribution et vendus		2014	2015	2016
1 - Volume produit	Nos propres captages	0	0	0
2 - Volume importé	SAUR	35 748	41 481	38 098
3 - Volume exporté	Vente à Véolia	572	623	538
4 - Volume mis en distribution	1 + 2 - 3	35 176	40 858	37 560
5 - Volume comptabilisé	Facturé - vente Véolia	29 452	29 688	26 367
6 - Volume non comptabilisé	Usage commune sans comptage	144	144	174
7 - Volume de service		50	30	30
Volumes consommé autorisé		29 646	29 882	26 571
<b>8- Perte</b>	<b>4 - (5 + 6 + 7)</b>	<b>5 530</b>	<b>10 996</b>	<b>11 989</b>

Bâtiments communaux avec compteur et facturation de la consommation					
Intitulé	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
	conso annuelle	conso annuelle	conso annuelle	conso annuelle	conso annuelle
Stade					
Salle des fêtes					
École maternelle					
Local garderie Ensemble et Bibliothèque					
Pompiers					
Logement de la poste					
Cimetière point 1					
Cimetière point 3					
<b>Total facture commune</b>	<b>310</b>	<b>310</b>	<b>236</b>	<b>216</b>	<b>500</b>

Les volumes sont facturés sur estimations

Bâtiments communaux et lieux sans compteur					
Intitulé	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
	Estimation consommation annuelle				
<b>Bâtiments</b>					
Laverie école maternelle	3	3	3	3	3
Mairie	14	14	14	14	14
École primaire (bourg)	36	36	36	36	36
Presbytère Église WC public	10	10	10	10	10
Dépôt municipal	50	50	50	50	50
Toilettes pré de St Firmin	3	3	3	3	3
<b>Arrosage</b>					
Arrosage stade	0	0	0	0	0
Arrosage place CSC	10	10	10	10	10
Arrosage place du 8 mai	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 1	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 2	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 3	2	2	2	2	2
<b>Réseau incendie</b>					
Manœuvres	10	10	10	10	10
Bornes incendie	0	0	0	0	30
<b>Sous-total</b>	<b>144</b>	<b>144</b>	<b>144</b>	<b>144</b>	<b>174</b>
<b>Réseau de distribution</b>					
Purges	10	10	50	30	30
<b>Total estimé</b>	<b>154</b>	<b>154</b>	<b>194</b>	<b>174</b>	<b>204</b>

- **Longueur du réseau**

La longueur du réseau est de 67,08 km

### TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE :

- **Fixation des tarifs en vigueur**

Le conseil municipal vote chaque année les tarifs de vente et les frais d'accès au service. La facturation n'est pas assujettie à la TVA.

- **Frais d'accès au service**

Libellés	2012	2013	2014	2015	2016	variation 2016/2015
Résiliation abonnement	73,35	75,00	75,00	75,00	75,00	0,00%
Ouverture compteur	10,30	15,00	15,00	15,00	15,00	0,00%
Fermeture compteur	10,30	15,00	15,00	15,00	15,00	0,00%
Branchement eau	900,00	1000,00	1000,00	1000,00	1000,00	0,00%

Pas d'augmentations en 2014, 2015 et 2016

- **Prix de l'eau potable :**

Libellés	Années de consommation				
	2012	2013	2014	2015	2016
Abonnement	56,00	57,50	57,50	57,50	57,50
Prix au m <sup>3</sup>	1,80	1,89	2,40	2,42	2,42
Redevance bassin par m3	0,24	0,24	0,24	0,24	0,23
Cotisation SMIRNE	0,76	0,76	0,76	8,00	10,00
Cotisation SMERSE	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57

Pour 2017, la cotisation SMERSE facturée aux abonnés sera de 4,88€

- **Redevances**

**1 - La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau** nous est facturée par la SAUR (pour le compte de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne), sur les factures semestrielles, au prorata du volume fourni à la station du Barangeon. Cette redevance est soumise à la TVA à 5,5%. (Voir tableau prix d'achat de l'eau - page 3)

**Taux 2016 : 2<sup>ème</sup> semestre** 0,0450 €/m<sup>3</sup> (inchangé par rapport à 2015)

**2 - La redevance de pollution domestique** nous est facturée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne<sup>(1)</sup>, à partir de la déclaration annuelle des volumes facturés. Cette redevance n'est pas soumise à la TVA. Les taux ont été définis par délibération n°07-127 du 30 novembre 2007, du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ceux-ci sont définis par année de facturation. Pour les années 2013 à 2018, le taux était fixé à 0,24 €/m<sup>3</sup>, article L.213-10-3.-III du code de l'environnement. Toutefois, pour les années 2016 à 2018, la redevance a été ramenée à 0,23 €/m<sup>3</sup>. Cette redevance est donc facturée à chaque consommateur, en fonction de sa consommation.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique					
Année	2012	2013	2014	2015	2016
Zone 1	0,25	0,24	0,24	0,24	0,23

**3 - Les redevances aux syndicats SMIRNE<sup>(2)</sup> et SMERSE<sup>(3)</sup>** nous sont facturées en tant qu'adhérent à ces syndicats. Ces redevances ne sont pas soumises à la TVA.

**Redevance SMIRNE et SMERSE pour 2016** (nombre de branchements 2015 pris en compte: 418)

Participation fonctionnement du SMIRNE	10,00€	part branchement	4 180,00
Participation fonctionnement du SMERSE	4,88€	part branchement	2 039,84
Participation Investissement du SMERSE	0,00€	part branchement	0,00
<b>total</b>			<b>6 219,84</b>

**Redevance SMIRNE et SMERSE pour 2015** (nombre de branchements 2014 pris en compte: 435)

Participation fonctionnement du SMIRNE	10,00€	part branchement	4 350,00
Participation fonctionnement du SMERSE	4,57€	part branchement	1 987,95
Participation Investissement du SMERSE	0,31€	part branchement	134,85
<b>total</b>			<b>6 472,80</b>

La participation au fonctionnement du SMIRNE est passée de 0,76€ en 2013 à 8,00€ en 2014. Puis à 10,00€ par compteur depuis 2015.

Seules les participations au fonctionnement du SMIRNE et du SMERSE sont facturées à l'unité à chaque consommateur. Depuis 2016, plus de participations à l'investissement.

<sup>(1)</sup> **L'Agence de l'eau Loire-Bretagne** (établissement public de l'Etat) assure la gestion concertée de l'eau du bassin hydrographique partant des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère.

<sup>(2)</sup> La commune de Méry-ès-Bois est adhérente du **S.M.I.R.N.E.** (Syndicat Mixte pour l'Intercommunication des Réseaux d'adduction d'eau potable au Nord-Est de Bourges) qui est son unique fournisseur d'eau potable. Le service est exploité par la **SAUR**, entreprise délégataire sous contrat d'affermage, chargée plus particulièrement de la distribution, de l'entretien du réseau et de la facturation.

<sup>(3)</sup> Le **S.M.E.R.S.E** (Syndicat Mixte des Eaux de la Région Sud-Est de Bourges) capte principalement l'eau de la Loire qui est normalement exempte de nitrates et de pesticides. Le mélange de cette eau à celle du SMIRNE (30% environ), dont les seuils autorisés en nitrates et atrazines sont fréquemment dépassés, permet de distribuer une eau qui respecte les normes de qualité de l'eau potable.

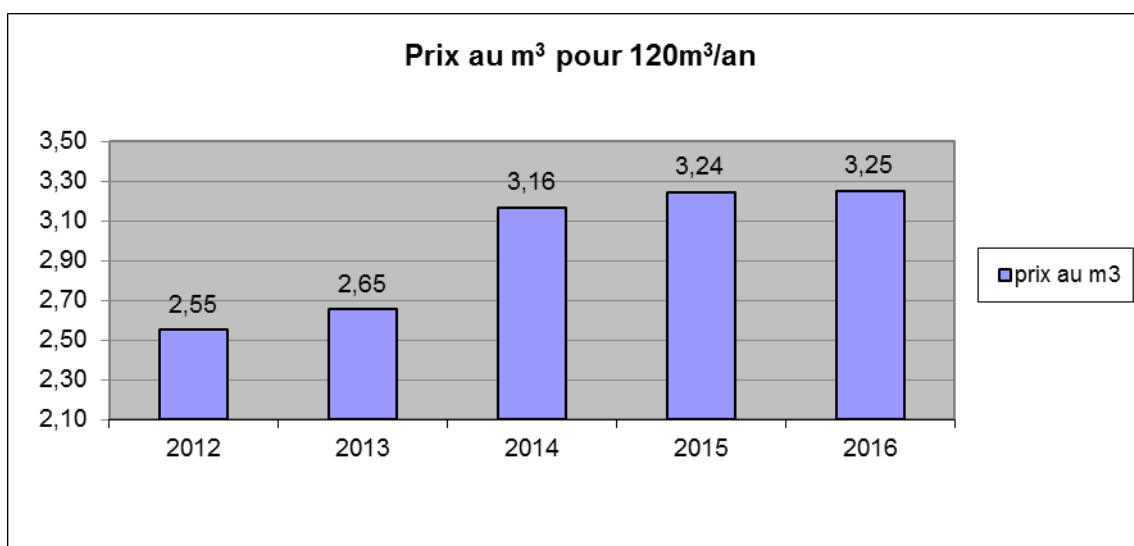
- Évolution des composantes du tarif depuis les 5 dernières années

**Facturation théorique de 120 m<sup>3</sup>**

Libellés	2012	2013	2014	2015	2016
Abonnement	56,00	57,50	57,50	57,50	57,50
Coût	216,00	226,80	288,00	290,40	290,40
<b>sous total</b>	<b>272,00</b>	<b>284,30</b>	<b>345,50</b>	<b>347,90</b>	<b>347,90</b>
Redevance bassin	28,80	28,80	28,80	28,80	27,60
Cotisation SMIRNE	0,76	0,76	0,76	8,00	10,00
Cotisation SMERSE	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57
<b>Redevance</b>	<b>34,13</b>	<b>34,13</b>	<b>34,13</b>	<b>41,37</b>	<b>42,17</b>

<b>Total facture de 120 m<sup>3</sup></b>	<b>306,13</b>	<b>318,43</b>	<b>379,63</b>	<b>389,27</b>	<b>390,07</b>
---	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

<b>Prix rapporté au m<sup>3</sup></b>	<b>2,55</b>	<b>2,65</b>	<b>3,16</b>	<b>3,24</b>	<b>3,25</b>
---------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------



- Recettes d'exploitation

L'eau consommée en 2016 a été facturée aux abonnés en 2016.

Vente d'eau	Années de consommation					Variation 2016/2015
	2012	2013	2014	2015	2016	
Abonnement	23 921,32	24 097,35	23 843,45	23 819,48	23 666,08	<b>-8,64%</b>
Consommation	55 429,20	65 821,14	72 057,60	73 352,62	65 110,10	
<b>Sous total EAU</b>	<b>79 350,52</b>	<b>89 918,49</b>	<b>95 901,05</b>	<b>97 172,10</b>	<b>88 776,18</b>	
Redevance pollution	7 316,40	8 391,36	7 205,76	7 194,72	6 126,28	
Cotisation SMIRNE	343,52	338,20	314,89	3 305,63	4 115,98	
Cotisation SMERSE	2 065,64	2 033,65	1 893,53	1 897,33	1 331,29	
<b>Sous total taxes et redevances</b>	<b>9 725,56</b>	<b>10 763,21</b>	<b>9 414,18</b>	<b>12 397,68</b>	<b>11 573,55</b>	
Frais de service	900,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	
<b>Total des recettes</b>	<b>89 976,08</b>	<b>100 681,70</b>	<b>105 315,23</b>	<b>110 569,78</b>	<b>100 349,73</b>	

Pour rappel, la variation 2015/2014 était de +1,33%, celle de 2014/2013 de 6,65%.



## INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE :

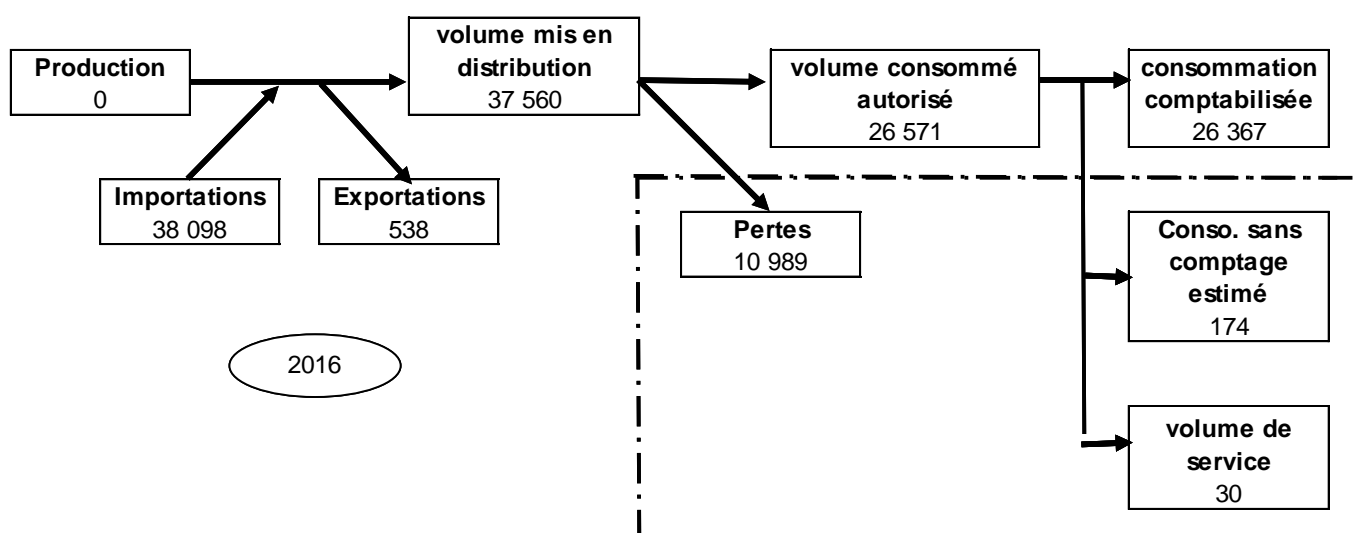
### • QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau comportent celles de notre fournisseur le SMIRNE (SAUR). Parallèlement la qualité de l'eau distribuée est contrôlée par l'ARS, qui fait effectuer des analyses menées par CARSO-LSEHL.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
conformité bactériologique	7	0	100	0
conformité physico-chimique	7	0	100	0

### • PERFORMANCE DU RESEAU



#### ➤ Rendement du réseau de distribution :

Volume consommé autorisé + volume exporté / volume importé

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution %	80,97%	94,14%	84,53%	73,49%	71,16%

#### ➤ Indice linéaire des volumes non comptés :

(Volume mis en distribution - volume comptabilisé) / Longueur du réseau hors branchements / 365

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés en m <sup>3</sup> / km / j	0,41	0,13	0,31	0,46	0,46

#### ➤ Indice linéaire des pertes en réseau :

(Volume mis en distribution - volume consommé autorisé) / Longueur du réseau hors branchements / 365

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution en m <sup>3</sup> / km / j	0,40	0,12	0,30	0,45	0,45

## TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET REFECTION DU RESEAU D'EAU POTABLE :

- **Rappel sur la réalisation des travaux**

Les travaux d'assainissement et de réfection du réseau d'eau potable ont débuté en 2013 et se sont terminés en 2014. La station d'épuration a été mise en service le 29 juillet et a été suivie par l'inauguration, le 14 novembre 2014.

Le réseau d'assainissement court sur 2km160. La station est prévue pour une capacité de 410 équivalents habitants, soit 167 foyers plus 16 terrains nus, raccordables.

Au 31 décembre 2016, 148 foyers étaient raccordés au réseau contre 74, au 31 décembre 2015.

Le reste des foyers avait jusqu'au 29 juillet 2016 pour le faire. Des relances ont été adressées et les pénalités prévues ont été appliquées.

Le service de l'assainissement est identique au service de l'eau, à savoir qu'il est assuré en régie par la commune. L'exploitation est assurée par les agents du service technique et la partie administrative par le secrétariat de mairie.

- **Rappel sur le financement des investissements du service**

Le coût total des travaux s'est élevé à **1 406 035 €**, toutefois la commune a perçu des subventions à hauteur de **760 197 €** ainsi que le remboursement de la TVA.

Afin de régler les dépenses liées aux travaux d'assainissement et de réfection du réseau d'eau potable, la commune a effectué un emprunt de 450 000€, reçu fin 2013. La 1<sup>ère</sup> échéance est intervenue en 2014 pour un montant intérêt et capital de 27 454,08€.

Le montant du remboursement annuel est fixe pendant toute la durée du prêt.

- **État de la dette**

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n-1 fait apparaître les valeurs suivantes :

Objet de la dette	Date 1ère échéance	Durée	Périodicité	Reste à amortir au 31/12/15	Remboursement 2015			Reste à amortir au 31/12/16
					Échéance	Capital	Intérêts	
Assainissement	15/02/2014	25	A	416 079,08	27 454,08	11 643,07	15 811,01	404 436,01

## TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Les 1<sup>ers</sup> raccordements ayant eu lieu en fin d'année 2014, nous n'avons que peu de recul pour fournir des indicateurs.

Consommation en m<sup>3</sup>

2015	2016	Variation 2016/2015
2 730	5 114	<b>+87,33%</b>

La consommation a pratiquement doublé entre 2016 et 2015 et est cohérente avec l'évolution des raccordements qui sont passés de 74 à 148.

- **Fixation des tarifs en vigueur**

Comme pour l'eau, le conseil municipal vote les tarifs, chaque année. La facturation n'est pas assujettie à la TVA. Dès le raccordement effectué, les usagers paient un abonnement spécifique à l'assainissement de 42€/an et un surcoût de 3,65€ par m<sup>3</sup> utilisé.

La redevance pour la modernisation des réseaux, est fixée par l'agence de l'eau Loire Bretagne. Elle était de 0,19€/m<sup>3</sup> jusqu'en 2015, puis a été ramenée à 0,18€/m<sup>3</sup> pour la période de 2016 à 2018.

Libellés	2014	2015	2016
Abonnement	42,00	42,00	42,00
Prix au m <sup>3</sup>	3,65	3,65	3,65
Modernisation des réseaux par m <sup>3</sup>	0,19	0,19	0,18

- **Recettes d'exploitation**

Libellés	Années de consommation		Variation 2016/2015
	2015	2016	
Abonnement	2 268,00	4 599,00	<b>+89,67%</b>
Consommation	9 964,50	18 666,10	
Modernisation des réseaux	518,70	920,52	
Totaux	12 751,20	24 185,62	

## **CONCLUSION :**

Ce 8<sup>ème</sup> rapport permet une analyse sur 5 ans du service.

- Gestion financière :

En 2016, le prix d'achat de l'eau a augmenté de **2,02%**.

Pour rappel en 2015, il y avait déjà eu une augmentation de 5,94% et en 2014, 5,49%.

Les facturations des redevances de fonctionnement SMIRNE et SMERNE sont détaillées sur chaque facture, pour être plus visibles par les utilisateurs.

La tarification à tranche unique est toujours en vigueur.

- Gestion technique :

Le volume acheté à la Saur a baissé de 8,16%. Entre 2015 et 2014, à l'inverse le volume avait augmenté de 16,04%. Pour la même période, le volume facturé aux usagers a également baissé dans les mêmes proportions.

On constate que les abonnés ont réduit fortement leur consommation, surtout depuis la facturation supplémentaire concernant l'assainissement.

En revanche, nos chiffres présentent pour cette année encore, une perte de 11 019 m<sup>3</sup>

La performance du réseau n'est pas bonne. Il existe toujours des fuites difficilement détectables rapidement. Des compteurs par zone, doivent être installés pour aider au suivi du réseau.

De plus, la commune a fait l'achat de compteurs, afin de remplacer progressivement les plus anciens chez les particuliers.

Les relevés mensuels de la station du Barangeon sont des indicateurs importants de détections d'anomalies. Ils doivent être doublés et suivis d'une procédure de traitement. À partir de 2017, les relevés seront hebdomadaires.

La numérisation du réseau AEP (alimentation eau potable) s'est terminée fin 2016.

La commune a souscrit un contrat de maintenance des installations de pompage et du château d'eau.